

## PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024 A 20H30

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 15 mars 2024

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, DELECROIX, COLOMBA, HERRERO, OGBI, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI

Jean-Paul MASCHERONI représenté par Jean-Pierre GAFFEZ

Loic VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN

Estelle CABARET représentée par William MOSSE

Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ

Thierry LAMY représenté par Farid LAZAAR

Emilie PELAPRAT représentée par Elisabeth DE CASTRO

Elie DOMERGUE représenté par Bouhary MOUHAMADMANSOUR

Catherine BOURRIER représentée par Christine SAVVA

Absente non-représentée :

Darine BOUADIS

Séance ouverte à 20h30.

### APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2024 a été approuvé à **27 voix POUR**.

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Didier LECLERCQ est désigné secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATIONS

N° : 01-21-03-24

#### Objet : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Bensalem OGBI en qualité de Conseiller Municipal.

**PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal, ci-annexé.

N° : 02-21-03-24

#### Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Après présentation du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024, par M. le Maire, Madame SAVVA souhaite prendre la parole :

**Madame SAVVA** : Vous parlez de votre partenaire IMMODEV, peut-on savoir ce qu'est IMMODEV ?

**Monsieur le Maire** : IMMODEV est un promoteur spécialisé dans la réalisation de Maison de Santé, d'EHPAD, de logements adaptés et de logements à spécificités. Nous avons étudié plusieurs propositions concernant la réalisation des Maisons de santé, celle d'IMMODEV nous a paru la plus intéressante. Nous avons visité, en présence du Maire, un site à Herblay réalisé par leur soin situé dans le quartier des Bayonnes.

Le Maire d'Herblay nous a expliqué comment le projet avait été monté, nous avons aussi visité une résidence seniors construite par IMMODEV et un chantier pour voir leurs modalités de travaux. Nous avons donc été assez convaincus par leur proposition. Ils se sont présentés au Bureau Municipal et aussi aux professionnels de santé de Bessancourt. Les conditions de mise à disposition de locaux ont été présentées notamment aux médecins qui vont être relocalisés à cet endroit. Les médecins ont d'ailleurs trouvé que le loyer par rapport aux propositions de services proposés était tout à fait raisonnable. Nous les avons donc choisis par rapport aux résultats qu'ils ont obtenus dans le secteur.



**Madame SAVVA :** Dans la partie investissements et les opérations que vous avez menés, nous ne voyons plus les rénovations de l'église.

**Monsieur Didier LECLERCQ :** Pour 2024, des travaux avant la restauration sont prévus, cela apparaît dans un chapitre à hauteur de 100 000 euros.

**Monsieur le Maire :** En effet, la restauration est une opération importante qui représentera un million d'euros l'année suivante.

**Monsieur Didier LECLERCQ :** Mais pour que ce soit réalisable, il est nécessaire de faire cette étude en amont, en commençant par des fouilles archéologiques, ensuite nous devons établir un cahier des charges et choisir les entreprises, il faut pouvoir aussi préparer tous les documents et les pièces marché, cela va prendre toute l'année 2024. Il n'y aura donc pas en 2024 de travaux en dehors des fouilles archéologiques qui sont associées actuellement à la restauration.

**Madame SAVVA :** Donc les travaux ne se feront pas avant 2025.

**Monsieur Didier LECLERCQ :** Oui pas avant 2025

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Moi, j'ai d'autres questions un peu plus chiffrées, si je me réfère au ROB 2024, pour les dépenses de fonctionnement, vous nous dites qu'il y aura 12 712 000 euros. Non, excusez-moi, c'est sur les comptes annuels de 2023 vous marquez qu'il y a 12 712 000 euros de réalisés et si je reprends le business plan 2023 vous avez projeté 10 307 000 euros. Ce qui représente un dépassement de 2,4 millions.

Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ?

**Monsieur le Maire :** Nous n'avons pas compris la question.

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Il suffit de reprendre votre tableau dans lequel vous avez le compte annuel, pour les dépenses de fonctionnement dans le compte annuel 2023, vous êtes à 12 712 566 euros, si je reprends les documents de l'année dernière sur le business plan 2023 sur les dépenses de fonctionnement vous avez donné 10 307 087 euros ce qui fait un dépassement pour moi de 2,4 millions. Comment vous expliquez cette augmentation, cette dépense imprévue ?

**Madame LAIDOUNI – Directrice des Finances :** En page 12 ?

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Oui, mais après j'ai pris le document de l'année dernière aussi.

**Madame LAIDOUNI – Directrice des Finances :** C'est normal, car là vous faites référence au compte administratif 2023, alors que pour le ROB nous sommes sur une projection du compte de gestion qui a été dressé par le receveur.

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Là je suis dans les tableaux de dépenses de fonctionnement.

**Monsieur le Maire :** Oui mais vous comparez par rapport au compte administratif

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Non j'ai pris le ROB 2023

**Monsieur le Maire :** Oui mais le ROB c'est un prévisionnel

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Oui je suis d'accord mais dans une ville comme la nôtre, quand c'est un dépassement de 100 ou 500 milles euros, je peux comprendre.

**Monsieur le Maire :** Il faut aussi suivre l'actualité, nous avons le coût énergétique, des matériaux, des aliments qui nous a fortement impacté nous et l'ensemble des collectivités.

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** C'est quand-même 2,4 millions.

**Madame LAIDOUNI – Directrice des Finances :** Vous ne pouvez pas faire un comparatif entre un prévisionnel et un compte administratif, dans le budget prévisionnel par exemple en dépense vous avez la part autofinancement et une part ensuite en excédent de fonctionnement que nous ne mettons pas, vous avez donc 800 000 euros en moins.

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Donc si nous retirons les 800 000 euros, nous arrivons à 1,6 millions.

**Madame LAIDOUNI – Directrice des Finances :** Si vous souhaitez faire un comparatif c'est de compte administratif à compte administratif et pas d'un prévisionnel à un compte administratif.

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Une autre question sur les variations de charge de personnel, on a une projection en 2024 de 6 850 000 versus une projection en 2027 de 7,4 millions, donc une variation 9,27 % soit 635 000. Qu'est-ce que vous avez prévu en 2027 ?

**Madame LAIDOUNI – Directrice des Finances :** Tous les impacts réglementaires qui se répercutent d'une année sur l'autre.

**Monsieur le Maire :** Les augmentations, le GVT, nous avons beaucoup de choses qui impactent, nous souhaitons aussi développer le service de la police municipale. Nous faisons un plan pluriannuel de fonctionnement par rapport au départ et renfort de service prévus. Il y a aussi l'augmentation du nombre d'animateurs par rapport à la population scolaire qui va s'accroître. Tout cela crée une augmentation.



**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Vous avez dit que sur la flotte des véhicules vous avez prévu une enveloppe que nous voterons la prochaine fois, mais n'avez-vous pas déjà des chiffres à nous fournir ? Dans les tableaux ce ne sont que des pourcentages.

**Monsieur le Maire :** Non, car nous allons lancer des marchés, faire des comparatifs entre les différents véhicules propres. Nous allons aussi voir quel est le mode de financement le plus adapté aux autres collectivités territoriales par rapport aux circulaires qui vont sortir. Donc pour le moment, nous n'avons pas chiffré. Sachant que nous avons déjà des véhicules propres.

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Si je me réfère maintenant au tableau des salaires par filière, je voudrais savoir comment sont calculés les rémunérations par filière.

**Monsieur le Maire :** C'est le brut chargé.

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** D'accord, donc j'ai un peu regardé vos chiffres j'ai comparé 2021 à 2023 on remarque que la filière police passe de 4307 à 4510 elle passe de la position 3 à 1 dans le tableau, la filière médico-sociale passe de 5533 à 3707 ce qui veut dire à la position 1 à la position 3. On ne trouve plus la hors filière, je ne sais pas pourquoi ? Et on voit que la filière animation, sociale, technique, culturelle reste en bas du classement.

**Monsieur le Maire :** Il y a des choses qui sont liées aux catégories des fonctionnaires A, B, C que l'on ne peut pas modifier, c'est la loi qui les indique et qui nous met dans des tranches bien précises de salaire, que nous ne pouvons pas dépasser. Malgré tout l'année dernière a vu l'augmentation des salaires des assistantes maternelles et également tout le secteur éducatif. Pour la police municipale l'augmentation peut être liée au fait que nous anticipons le passage du concours, les ASVP deviennent donc Policiers Municipaux, ce qui occasionne une augmentation de salaire. Après quand nous avons des agents expérimentés qui s'en vont et qui sont remplacés par des agents qui débutent, le salaire n'est pas le même, cela peut aussi occasionner des variations.

Mais de toute façon, les salaires sont très cadrés dans la fonction publique territoriale et nous ne pouvons, hélas pas, revaloriser pour certaines catégories, même si ceci nous permettrait de nous rendre plus attractif car nous rencontrons des problèmes de recrutement, enfin toutes les collectivités en ce moment ont des problèmes de recrutement. Puis après, il y a aussi l'impact des indices qui ne sont pas les mêmes, par exemple la revalorisation des catégories C impacte seulement cette catégorie pas la B ni la A. Donc, tout ceci fait varier les différents niveaux de revenus par filière.

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Et du coup, pour la filière médico-sociale on passe quand même de 5533 à 3707.

**Monsieur le Maire :** C'est sans doute dû à des départs de personnes expérimentées remplacées par des personnes qui débutent. Il n'y a pas eu, en tout cas, de baisse du nombre de personnel.

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Nous allons passer maintenant à la page 19, sur les dépenses de fonctionnement, alors là nous avons un gros souci avec les tableaux, sur chacune des colonnes, nous ne trouvons pas les mêmes choses que vous.

Donc, si on prend les totaux que vous avez, nous ne trouvons pas la même chose, 1<sup>ère</sup> colonne 2023 vous avez un total de dépense de 2 420 000, nous on trouve 2 870 000.

En 2024, vous avez 3 220 000 nous on trouve 4 792 000 et idem pour les autres colonnes.

Ce qui fait qu'à la fin du tableau sur les besoins de financement rectifiés, nous ne sommes pas du tout sur les mêmes chiffres que vous. Pour la première colonne, nous sommes sur moins 1 170 000 en 2023. En 2024, vous êtes à plus 910, nous nous sommes à moins 2 235 000, etc.

**Monsieur le Maire :** Ce soir, nous ne votons pas le budget, nous actons les tendances.

**Madame LAIDOUNI – Directrice des Finances :** Monsieur il n'y a pas d'erreur, les 700 000 euros vous les comptabilisez deux fois, il faut les comptabiliser qu'une seule fois.

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Même comme ça, ça ne fonctionne pas

**Monsieur le Maire :** Pas pour vous mais je vous assure que c'est comme cela que ça fonctionne.

**Madame LAIDOUNI – Directrice des Finances :** Dans le total des dépenses, je ne prends pas en compte le capital de la dette, en faisant le total entre l'opération équipement polyvalent, l'opération centre-bourg, l'opération rénovation des façades et les 700 000 euros, j'ai bien mes 2 420 000 euros.

**Monsieur Bouhary MOUHAMADMANSOUR :** Un autre sujet sur l'aménagement de la Mairie, dans les chiffres nous avons 550 000 en 2023 et 130 000 en 2024, si on se reporte à la délibération du 08 octobre 2020 c'était 485 000 HT et nous ne voyons pas pourquoi se rajoutent les 130 000.

**Monsieur le Maire :** Nous faisons des prévisions, ensuite nous passons des marchés, les entreprises répondent, il y a aussi l'augmentation des coûts des matériaux. Nous ne pouvons pas être à l'identique de la prévision sinon cela ne serait plus une prévision mais une réalisation. Nous ne pouvons pas être dans l'auto-réalisation également cela ne marche pas en budget et nous avons en plus un avenant au marché.



**Monsieur le Maire** : Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Comme nous ne votons pas le budget ce soir, je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport d'orientation budgétaire 2024.

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER)**,

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 ci-annexé.

**PREND ACTE** de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation budgétaire.

N° : 03-21-03-24

**Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'octroyer en 2024 une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association du personnel et assimilés de la Mairie de Bessancourt.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024

**DIT** que les crédits seront budgétés au chapitre 65 article 65748 sur l'exercice 2024.

N° : 04-21-03-24

**Objet : SUBVENTION AU SYNDICAT CGT DES AGENTS TERRITORIAUX DE BESSANCOURT**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'octroyer en 2024 une subvention d'un montant de 1 100 € au syndicat CGT des agents territoriaux de Bessancourt

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024

**DIT** que les crédits seront budgétés au chapitre 65 article 65748 sur l'exercice 2024.

N° : 05-21-03-24

**Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION BILATERALE DE PARTENARIAT DEMOS MISE A JOUR ENTRE LES VILLES DE TAVERNY ET BESSANCOURT**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'avenant à la convention entre les villes de Bessancourt et Taverny, ci-annexé.

**AUTORISE** M. le Maire, à signer cet avenant.

N° : 06-21-03-24

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. MESSAOUDI, Mme HERRERO, Mme PELAPRAT, Mme DE CASTRO)**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'attribution des subventions 2024 aux associations culturelles comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024
LES BISOUDOUX	858€
ACPG/CATM/TOE	300€
ASSOCIATION DES FAMILLES	1500€
Les AMIS DE BESSANCOURT	300€
APE/ ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES / ST EXUPERY	400€
FCPE / LA FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES	1200€
ASSOCIATIONS LES JARDINS COURTOIS	200€
DANSE A DEUX	250€
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU VAL D'OISE	150€

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024, article 65748.



**Objet : TARIFICATION DES SEJOURS JEUNESSE (12-17 ANS) 2024**Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**ADOpte** les tarifs et quotients familiaux ci-dessous :

QUOTIENT	TARIF
420 € et moins	399 €
421 à 590 €	420 €
591 à 770 €	441 €
771 à 910 €	462 €
911 à 1 100 €	473 €
1 101 à 1 285 €	494 €
1 286 à 1 470 €	504 €
1 471 € et plus	525 €
Hors commune	1050 €

**Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**Après en avoir délibéré à **27 voix POUR et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme GHANI REFOUFI)**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'attribution des subventions 2024 aux associations sportives comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2024
AS COLLEGE MAUBUISSON	2 250 €
AS COLLEGE MAUBUISSON (Séjour APPN)	900 €
BADMINTON CLUB DE BESSANCOURT	1 500 €
BASKET FREPILLON MERIEL MERY	1 500 €
CC TAVERNY ATHLETISME	800 €
ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT	3 000 €
FB2M HANDBALL	5 000 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE	300 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE (challenge Clément Lebras)	3 800 €
PETANQUE DE BESSANCOURT	1 000 €
RANDORI CLUB DE BESSANCOURT	1 500 €
STUDIO'FIT	4 500 €
TENNIS CLUB DE BESSANCOURT	2 500 €
TENNIS DE TABLE DE BESSANCOURT	2 000 €
TAVERNY SPORTS NAUTIQUES 95	1 200 €
VOLLEY BALL TAVERNY/ST LEU	1 000 €

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024, article 65748.



**Objet : NOUVELLE TARIFICATION DES STAGES NAUTIQUES EN DEMI-JOURNEE**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** les tarifs ci-dessous pour les stages sportifs nautiques :

STAGES NAUTIQUE	Tarif stage nautique 4 ou 5 jours (en demi-journée, sans repas)
420 € et moins	30 €
421 à 590 €	45 €
591 à 770 €	55 €
771 à 910 €	65 €
911 à 1100 €	80 €
1101 à 1285 €	100 €
1286 à 1470 €	115 €
Plus de 1471 €	125 €
Hors commune	150 €

N° : 10-21-03-24

**Objet : AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DES COLLEGES DE GYMNASSE COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX**

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 à la convention tripartite de mise à disposition des collèges de gymnase communaux ou intercommunaux.

N° : 11-21-03-24

**Objet : INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE SUR LA PARCELLE BB 1309 AU BÉNÉFICE DE LA PARCELLE BB 1307 – AVENUE LAMARTINE, RUE DES GENÊTES**

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER)**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'instauration d'une servitude réelle et perpétuelle dite de cour commune au visa de l'article L.471-1 du Code de l'urbanisme, sur la parcelle BB 1309, propriété de la Commune de BESSANCOURT, au bénéfice de la parcelle BB 1307, dès sa cession à Monsieur Arakel SAINT-YRIAN, selon le plan de division joint – à charge pour ce dernier d'en faire de même entre la parcelle BB 1307 et la parcelle BB 1308 au moment de sa revente ;

**AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre, notamment un acte notarié dont les frais seront pris en charge par l'acquéreur y compris les frais de publicité foncière.

-----  
**Question orale n°1**

**Rapporteur : Madame Christine SAVVA**

Pourquoi le tableau de la "présentation de Jésus au Temple", présent dans l'église de Bessancourt, n'a pas encore été restauré sachant qu'il ne peut être inscrit au patrimoine avant sa restauration ? Des démarches pour le restaurer ont-elles été effectuées ?

**Réponse à la question orale n°1**

**Rapporteur : Monsieur Didier LECLERCQ**

Une étude pour la restauration du tableau et du retable sur lequel il est fixé est en cours avec la recherche de subventions. Lorsque le plan de financement sera établi et que le financement sur fonds propres pourra être inscrit au budget, nous le présenterons en délibération au conseil municipal.



**Question orale n°2**  
**Rapporteur : Madame Christine SAVVA**

Les Bessancourtois ont, en septembre dernier voté pour un passage à 30km/h sur l'ensemble de la ville sauf pour les départementales 191 et 928. Au conseil municipal du 14 décembre vous nous avez répondu que la mise en place de cette limitation se ferait en 2024, quand sera-elle mise en vigueur ?

**Réponse à la question orale n°2**  
**Rapporteur : Monsieur Farid LAZAAR**

Les Bessancourtoises et les Bessancourtois ont effectivement fait leur choix en votant « une ville à 30 km/h » sauf pour les départementales 191 et 928 où la vitesse reste maintenue à 50 Km/h.

La mise en place de nouvelles signalisations horizontales et verticales nécessite le respect de certaines réglementations.

Sachant qu'une ville limitée à 30km/h autorise, de fait, un cycliste à prendre une rue en sens interdit sans contrainte d'interdiction, il est donc nécessaire de faire une étude de faisabilité.

Cette étude sur le plan du financement, de l'urbanisme et de la réglementation est actuellement en cours d'instruction.

De plus une réflexion est faite pour l'intégration de plusieurs pistes cyclables ou cela est possible dans le but d'accroître le maillage des circulations douces dans Bessancourt.

**Question orale n°3**  
**Rapporteur : Monsieur Bouhary MOUHADMANSOUR**

Les sentes font partie intégrante du patrimoine de Bessancourt. Cependant nous regrettons qu'il n'y ait aucune carte, même approximative qui les répertorie.

Cela permettrait aux Bessancourtois de se les approprier lors de balades et de varier les itinéraires, mais aussi pour la municipalité, de pouvoir mieux les entretenir. Certaines deviennent presque impraticables, est-il prévu un entretien des sentes ?

**Réponse à la question orale n°3**  
**Rapporteur : Monsieur Didier LECLERCQ**

Compte tenu de la récente définition des nouvelles voies dans l'écoquartier et dans le quartier des Brosses et Malais qui va voir la rénovation du secteur des Coupillers et la création d'une voie dans le secteur en construction de la rue des Genêtes en cours de négociation avec Seqens, l'actualisation du plan de la ville sera engagée dès que le tracé des voies sera figé. Nous souhaitons qu'elle soit menée avant la fin de l'année 2024. Ce plan reprendra les sentes praticables qui font l'objet d'un entretien 3 fois par an.

**Question orale n°4**  
**Rapporteur : Monsieur Bouhary MOUHADMANSOUR**

Nos Chers Bambins de l'élémentaire passent une bonne partie de leur journée à l'école.

La pause méridienne est très attendue ; un moment où ils vont pouvoir reprendre de l'énergie avec leur déjeuner et aussi décompresser avec les activités de leurs Animat.eurs.rices. Certains parents nous ont remontés que les enfants du deuxième

service de la cantine n'avaient parfois pas le temps de manger correctement. En effet, les Animat.eurs.rices viennent les récupérer en plein milieu du déjeuner. Pouvez-vous nous expliquer l'organisation de la pause méridienne entre ces deux services ? N'y a-t-il pas un problème de timing ? N'y a-t-il pas des retards ..

Les familles ayant remontés ce soucis ont des élèves qui mangent assez vite.

Est-il prévu d'en replanter et à quelle échéance ?

**Réponse à la question orale n°4**  
**Rapporteur : Madame Fathia GHANI REFOUFI**

Il est vrai que le temps du midi est un moment de détente mais c'est aussi un moment éducatif avec le respect du personnel, des copains, de la nourriture, la bonne tenue à table, les règles de politesse, l'éducation au goût, et à l'autonomie....

En l'absence d'éléments et de faits plus précis dans votre question, je me permets de vous communiquer l'organisation commune à nos 3 groupes scolaires.

Ce temps est composé en 2 services de 45 minutes ;



Pour votre parfaite information, *le repas doit durer au moins 30 minutes, sans compter l'attente éventuelle du service (source service public)*

A chaque vacance scolaire un roulement de classe est effectué.

**1<sup>er</sup> service :**

Les enfants sont récupérés à 11H30. Un fois l'appel terminé, les enfants concernés par le premier service sont dirigés vers la cantine pour 11H40.

Le couvert mis et l'entrée dressée dans l'assiette, fin du repas 12 H 25

**2<sup>ème</sup> service :**

Début 12h30 et fin 13h15

Lorsque l'enfant n'est pas à la cantine, différents ateliers lui sont proposés ainsi qu'une activité libre de son choix (jeux de ballons ou de société, corde à sauté, bracelets, dessins, etc. ....

Actuellement sont proposés des ateliers en lien avec la fête Marc Steckar et le spectacle ALSH de fin d'année.

Soucieux de la qualité du service enfance et afin d'être au plus près des préoccupations des familles, nous les invitons à transmettre via le portail famille toutes leurs demandes et ou remarques qui seront traitées dans les meilleurs délais.

Séance levée à 22h10



 <p><b>Jean-Christophe POULET</b></p>	<p><b>Nathalie DERVEAUX</b></p> <p>Absente représentée</p>
<p><b>Didier LECLERCQ</b></p> 	<p><b>Fathia GHANI REFOUFI</b></p> 
<p><b>William MOSSE</b></p>	<p><b>Darine BOUADIS</b></p> <p>Absente représentée</p>
<p><b>Farid LAZAAR</b></p> 	<p><b>Estelle CABARET</b></p> 
<p><b>Jean-Pierre GAFFEZ</b></p> 	<p><b>Marie-Christine DUPREZ PANNETRAT</b></p> 
<p><b>Jean-Paul MASCHERONI</b></p>	<p><b>Bensalem OGBI</b></p> 
<p><b>Loïc VAUCHEL</b></p> <p>Absent représenté</p>	<p><b>Laurianne DANGUILHEN</b></p> 
<p><b>Aze-dine MESSAOUDI</b></p> 	<p><b>Florence MARGUET</b></p> 
<p><b>Emilie PELAPRAT</b></p>	<p><b>Lucie HERRERO</b></p> <p>Absente représentée</p>
<p><b>Thierry LAMY</b></p> <p>Absent représenté</p>	<p><b>Elisabeth DE CASTRO</b></p> 
<p><b>John LI LUN YUK</b></p> 	<p><b>Adeline COLOMBA</b></p> <p>Absente représentée</p>
<p><b>Thomas DELECROIX</b></p> 	<p><b>Vanessa BOURDAIS</b></p> 



<p><b>Julien QUENTEL</b></p> <p><i>Absent représenté</i></p>	<p><b>Elie DOMERGUE</b></p>
<p><b>Christine SAVVA</b></p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p><b>Bouhary MOUHAMDANSOUR</b></p> <p><i>[Signature]</i></p>
<p><b>Catherine BOURRIER</b></p> <p><i>[Signature]</i></p>	